



ONUDC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime



**ORIENTATIONS SUR LES
STRATÉGIES DE LUTTE
CONTRE LA CRIMINALITÉ
ORGANISÉE EN AFRIQUE DE
L'OUEST ET DU CENTRE
DOCUMENT D'ORIENTATION RÉGIONAL**

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME

Orientations sur les stratégies de lutte contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et du Centre

DOCUMENT D'ORIENTATION RÉGIONAL



NATIONS UNIES
Vienne, 2023

Remerciements

Le présent document d'orientation régional a été produit par la Section de l'appui à la Conférence du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite, Division des traités, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC). Il a été établi dans le cadre du Programme mondial sur l'application de la Convention contre la criminalité organisée : de la théorie à la pratique, en application des résolutions 10/4 et 11/2 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

L'ONUDDC tient à remercier ses consultants Bernard Frahi et Julien Bastrup-Birk pour leur contribution de fond à la rédaction de ce document. Il exprime également sa profonde gratitude pour les contributions qu'il a reçues de plus de 55 expertes et experts d'institutions nationales et d'organisations internationales et régionales et d'organisations de la société civile, qui ont participé à la réunion régionale multipartite sur les stratégies visant à prévenir et à combattre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et du Centre, qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 9 et 10 mars 2022.

L'ONUDDC tient aussi à remercier Riikka Puttonen et Flavia Romiti, membres de son personnel chargés de l'élaboration de la présente publication, ainsi que Chervine Oftadeh, Dmitry Orlov et Johannes Socher, membres anciens ou actuels de son personnel, pour leurs avis spécialisés et observations.

L'ONUDDC souhaite exprimer sa gratitude au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour la générosité dont il a fait preuve en finançant l'élaboration du présent document d'orientation régional.

© Nations Unies, janvier 2024. Tous droits réservés.

Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement les vues ou politiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC) ou des organisations qui ont contribué à sa rédaction et n'implique aucun aval de leur part. Toute information pouvant y figurer et découlant de mesures et de décisions prises par les États n'implique pas la reconnaissance par les Nations Unies de la validité desdites mesures et décisions, et est mentionnée sans préjudice de la position de tout État Membre des Nations Unies.

Les liens vers des sites Internet mentionnés dans le présent document visent à faciliter la tâche du lecteur et sont exacts à la date de publication. L'Organisation des Nations Unies ne peut garantir qu'ils resteront valables dans l'avenir et décline toute responsabilité pour le contenu de sites Web externes.

Production éditoriale : Section des publications, de la bibliothèque et des services en anglais, Office des Nations Unies à Vienne.

Résumé analytique

Le présent document d'orientation régional a été établi en vue de faciliter l'élaboration de stratégies et de cadres d'intervention contre la criminalité organisée dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il comprend :

- Une description des caractéristiques et des principales manifestations de la criminalité organisée dans la région, ainsi que des préjudices qu'elle occasionne ;
- Une synthèse des mesures actuellement prises dans la région pour faire face à ce phénomène ;
- La présentation de certaines possibilités d'amélioration stratégique reposant notamment sur la coopération régionale, largement inspirées des discussions tenues avec des spécialistes de la région lors d'une réunion multipartite organisée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) en mars 2022.

Les analyses existantes de la criminalité organisée dans la région révèlent plusieurs tendances générales concernant les principaux facilitateurs, marchés et acteurs :

- Les groupes criminels organisés entretiennent des liens stratégiques internationaux et se livrent à différentes activités illicites, y compris le trafic de drogues, la traite des personnes, le trafic illicite de personnes migrantes, les crimes qui portent atteinte à l'environnement, le trafic de produits médicaux falsifiés, la cybercriminalité et la criminalité maritime. Les zones frontalières, où ont lieu de nombreuses activités de trafic, sont souvent en proie à de multiples tensions et différends, notamment pour l'accès à des ressources naturelles précieuses ;
- La corruption, l'un des plus grands défis posés aux gouvernements, nuit à la bonne gouvernance, grève la capacité des pays à fournir des services de base et à lutter efficacement contre la criminalité, et fausse les politiques publiques, ce qui entraîne une mauvaise affectation des ressources, cause des défaillances de marché et sape la confiance du public dans les institutions. La corruption contribue largement à attirer les groupes criminels organisés et à faciliter leurs opérations ;
- Les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent restent des obstacles majeurs au développement durable et à une croissance économique inclusive en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- La région est touchée par des conflits locaux et sous-régionaux alimentés par la prolifération des armes à feu et liés à l'émergence de multiples acteurs non étatiques violents. Des données récentes révèlent l'existence de liens entre ces acteurs et la criminalité organisée ;
- Les femmes et les jeunes sont parmi les plus touchés par les menaces qui pèsent sur la sécurité dans la région. La violence, les atteintes et l'exploitation sexuelles et fondées sur le genre y sont omniprésentes, et les groupes criminels organisés sont, dans la grande majorité des cas, responsables de la violence et de l'exploitation subies par les femmes, les garçons et les filles, ou impliqués dans la commission de ces actes.

Dans l'ensemble, les cadres stratégiques et politiques des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre demeurent fragmentés. Lorsque des stratégies existent, elles ont tendance à se concentrer sur des formes particulières de criminalité organisée, comme le trafic de drogues, la traite des personnes ou la criminalité liée aux espèces sauvages. Ces approches, si elles offrent un moyen important de braquer l'attention sur certaines menaces, risquent de ne pas prendre

en compte le rôle de certains moteurs et facilitateurs essentiels, de la dynamique globale du marché, et des acteurs de premier plan de la criminalité organisée.

La connaissance de la criminalité organisée dans la région a progressé, malgré le peu d'évaluations complètes qui lui ont été consacrées au niveau national. Les efforts à mener dans l'avenir pour combler les lacunes actuelles devraient notamment consister à analyser les moteurs structurels, la dynamique des marchés et des acteurs criminels, et l'efficacité des mesures prises par les États pour améliorer la résilience face à la criminalité organisée. Dans ce contexte, il convient de souligner que l'idéal, pour élaborer une stratégie, est de se fonder sur une analyse exhaustive spécialisée de la dynamique de la criminalité organisée au niveau national.

Les analyses disponibles des tendances de la criminalité organisée dans la région, associées aux principales conclusions et recommandations issues de la réunion multipartite organisée par l'ONUDC en Afrique de l'Ouest et du Centre, mettent en évidence les possibilités et considérations stratégiques clefs qui se révèlent utiles pour développer des stratégies régionales et nationales globales de lutte contre ce phénomène. Ces possibilités et considérations sont résumées ci-après et classées en fonction des grands principes définis dans le Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée pour l'élaboration de stratégies à fort impact de l'ONUDC :

- Il demeure essentiel de faire davantage pour empêcher la criminalité organisée de s'infiltrer dans les communautés, l'économie et les institutions politiques, notamment en s'attaquant à ses moteurs et à ses filières de recrutement, en favorisant la mise en œuvre effective de politiques fondées sur des données factuelles, en offrant des alternatives à l'entrée ou au retour dans la criminalité organisée, en améliorant la compréhension des vulnérabilités financières et en renforçant les moyens de bloquer les tentatives d'infiltration de l'économie licite (PRÉVENTION) ;
- Il faut s'efforcer d'intégrer les obligations, normes et engagements internationaux et régionaux dans les cadres nationaux afin de traquer plus efficacement les groupes criminels organisés. Le renforcement des capacités d'enquête financière et des capacités opérationnelles, notamment pour la détection, le recouvrement, la saisie et la confiscation d'avoirs, devrait rester une priorité essentielle, parallèlement à la formation et au perfectionnement technique des agentes et agents des services de détection et de répression et des membres du système judiciaire (POURSUITES) ;
- Des approches sur mesure sont nécessaires pour protéger les membres les plus vulnérables de la société. Il convient d'établir, s'il n'en existe pas déjà, des mécanismes nationaux visant à garantir que les victimes, les témoins et les personnes qui communiquent des informations bénéficient d'une assistance et d'une protection, notamment pendant les enquêtes, les poursuites et les jugements concernant des affaires de criminalité organisée. Les campagnes de sensibilisation aux risques, menées en partenariat avec la société civile et le secteur privé, sont un outil précieux pour mieux faire comprendre le problème au sein des sociétés et pour réduire les vulnérabilités (PROTECTION) ;
- La mobilisation des acteurs de la société civile, du secteur privé, des médias, des milieux universitaires et des instituts de recherche est indispensable pour combattre plus efficacement la criminalité organisée. Il reste primordial de renforcer la coopération entre services judiciaires et entre services de détection et de répression en matière de lutte contre ce phénomène, coopération qui devrait inclure l'échange de renseignements, les stratégies de surveillance des frontières et le recouvrement d'avoirs, ainsi que la reproduction des initiatives concluantes, comme le recours à des agentes et agents ou à des magistrats et magistrats de liaison, et la création de cellules de lutte contre la criminalité transnationale, d'équipes spéciales aéroportuaires conjointes et d'unités de contrôle portuaire (PROMOTION).

Table des matières

	<i>Page</i>
Remerciements	<i>ii</i>
Résumé analytique	<i>iii</i>
Vue d'ensemble et approche	<i>vii</i>
I. Contexte régional : les moteurs structurels de la criminalité organisée	1
II. Marchés, facilitateurs et acteurs	3
A. Dynamiques des marchés et réseaux	3
B. La corruption, un facilitateur persistant	4
C. Flux financiers illicites	4
D. Liens entre la criminalité organisée et les acteurs non étatiques violents	4
III. Préjudice et effets	7
A. Mise à mal de la stabilité régionale	7
B. Une menace pour la gouvernance et la prospérité	7
C. Épuisement des ressources naturelles et de la biodiversité	7
D. Une menace à la jouissance universelle des droits humains	8
IV. Aperçu des mesures de lutte contre la criminalité organisée : stratégies, politiques et institutions	9
A. Approches globales de la criminalité organisée	9
B. Cadres stratégiques et politiques	10
C. Coopération et initiatives régionales	10
D. Difficultés persistantes	11
V. Possibilités : incidences pour la coopération et les stratégies régionales	13
A. PRÉVENTION	13
B. POURSUITES	15
C. PROTECTION	16
D. PROMOTION	17

Vue d'ensemble et approche

La présente publication fait partie d'une série de documents d'orientation régionaux qui résument les caractéristiques de la criminalité organisée et traitent de questions de fond utiles pour l'élaboration de stratégies et de cadres nationaux et régionaux dans des régions clés du monde entier. Elle est conçue pour accompagner le Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée pour l'élaboration de stratégies à fort impact de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et s'aligne sur la Vision stratégique de l'ONUDD pour l'Afrique 2030 et sur la Stratégie de l'ONUDD pour 2021-2025. Elle a été établie sur la base des conclusions d'une réunion régionale multipartite de l'ONUDD consacrée à ces questions, qui s'est tenue en mars 2022, avec la participation de spécialistes et de représentantes et représentants de toute l'Afrique de l'Ouest et du Centre¹. Le présent document d'orientation propose à la fois une analyse des menaces actuelles et des réponses apportées ainsi que des contributions faites lors de la réunion aux fins de l'élaboration de recommandations pratiques. Il convient toutefois de souligner que les informations fournies ci-après n'ont pas vocation à remplacer une analyse exhaustive spécialisée des principales formes de criminalité organisée au niveau national, étant entendu qu'une stratégie doit pouvoir se fonder sur une telle analyse.

Le document d'orientation comprend les éléments suivants :

- a) Une description des caractéristiques et des principales manifestations de la criminalité organisée dans la région, ainsi que des préjudices qu'elle occasionne (sect. I à III) ;
- b) Une synthèse des mesures actuellement prises dans la région pour faire face à ce phénomène (sect. IV) ;
- c) La présentation de certaines possibilités d'amélioration stratégique reposant notamment sur la coopération régionale, qui sont largement inspirées des discussions tenues avec des spécialistes de la région lors d'une réunion multipartite organisée en mars 2022 (sect. V).

L'objectif premier du présent document est d'appuyer la poursuite de la coopération régionale consacrée à la lutte contre le problème et de servir de référence pour l'élaboration de mesures stratégiques solides et multisectorielles.



¹ Dans le présent document d'orientation, l'« Afrique de l'Ouest et du Centre » désigne le Bénin, le Burkina Faso, Cabo Verde, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad et le Togo.



I. Contexte régional : les moteurs structurels de la criminalité organisée

L'Afrique connaît une transformation économique et sociale sans précédent. Le continent dans son ensemble peut compter sur la poursuite de sa croissance démographique et économique, et sa prospérité est intrinsèquement liée à la pleine exploitation du potentiel des jeunes. Les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre peuvent tirer parti de nombreuses possibilités pour renforcer leur résilience face aux problèmes auxquels ils doivent faire face – y compris la criminalité organisée – et, ce faisant, favoriser la stabilité, attirer les investissements et alimenter un cercle vertueux qui conduira à un niveau accru de sécurité humaine, de prospérité économique, et de développement et de cohésion sur le plan social. S'ils ne sont pas mis à profit pour créer un changement positif, ces mêmes facteurs pourraient entraîner une augmentation des troubles, de la criminalité et de la violence, un creusement des inégalités et une aggravation des vulnérabilités qui nuiront sans doute le plus aux personnes déjà défavorisées et marginalisées, et toucheront plus largement les sociétés dans leur ensemble.

Dans une large mesure, la criminalité organisée reste étroitement liée aux conflits socio-politiques ou aux situations d'après conflit qui prévalent dans la région². Les groupes criminels organisés profitent de la fragilité des cadres institutionnels et répressifs et de l'affaiblissement du contrôle de l'État dans les zones de crise pour exercer leurs activités illicites, ce qui alimente la spirale de l'instabilité et rend les sociétés plus vulnérables.

Les zones frontalières sont souvent en proie à de multiples tensions et différends en raison des trafics et des conflits liés à des ressources naturelles précieuses, comme les pâturages, les métaux, les minéraux et le pétrole. Comme dans d'autres régions du monde, la liberté de circulation transfrontalière, en particulier au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a également offert aux groupes criminels organisés des possibilités d'étendre leurs marchés et leurs activités. Dans le même temps, cette liberté de circulation a entraîné une baisse de la demande de certains services, comme le trafic illicite de personnes migrantes, au sein de la CEDEAO ; toutefois, au-delà de ses frontières, il est

² Comme exemples de situations de ce type survenues au cours des dernières décennies, on peut citer les conflits violents et les guerres civiles qui ont touché le Libéria et la Sierra Leone ; les violences politiques qu'ont connues la Guinée et la Guinée-Bissau ; les troubles sécessionnistes qui agitent par intermittence la région sénégalaise de la Casamance ainsi que la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Nigéria ; et l'expansion des groupes armés dans la région du Sahel, en particulier au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

encore largement fait appel aux passeurs pour atteindre les pays d'Afrique du Nord, lorsqu'il n'y a pas de possibilité de voyager de façon régulière³. Au sein de la CEDEAO comme en dehors, les personnes migrantes continuent de courir le risque de devenir victimes de la traite, notamment à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle.

Du fait de sa situation géostratégique, de ses aéroports internationaux bien reliés (notamment ceux d'Abidjan et de Dakar), de ses frontières poreuses et de son littoral étendu, la région est devenue une véritable plaque tournante pour la circulation transnationale de marchandises illicites. L'expansion des ports maritimes le long de la côte a fait de plusieurs villes portuaires de la région des éléments essentiels du commerce international et les activités criminelles y sont également florissantes. Dans ce contexte, les groupes criminels organisés locaux d'Afrique de l'Ouest acquièrent une indépendance croissante pour faire entrer des marchandises illicites, y compris des drogues, dans la région, ainsi que pour produire ces marchandises⁴. Ces mêmes facteurs ont également contribué à rendre la région vulnérable face à d'autres formes de criminalité organisée, comme la criminalité maritime. Ainsi, le golfe de Guinée est devenu l'un des hauts lieux de ce type de criminalité, les groupes de pirates opérant dans cette région utilisant des méthodes de plus en plus sophistiquées leur permettant d'attaquer des navires internationaux naviguant en haute mer⁵.

En raison des conflits et des tensions passés et actuels, un grand nombre d'armes sont disponibles dans la région, ce qui alimente le trafic tout en renforçant la violence et l'instabilité. Alors que des liens évidents se font jour entre le trafic de drogues et le trafic d'armes à feu sur le continent, il est manifeste que les groupes terroristes et les groupes armés violents actifs dans la région ne font qu'augmenter encore la demande d'armes illicites⁶. Les liens entre la disponibilité et le détournement des armes de petit calibre, d'une part, et le phénomène de la violence fondée sur le genre, d'autre part, sont également bien établis⁷.

Les défis que connaît la région sont souvent aggravés par la corruption et la faiblesse de l'état de droit, ainsi que par les moyens insuffisants dont disposent les services de détection et de répression et du système de justice pénale pour détecter certaines formes de criminalité organisée, mener des poursuites contre les groupes criminels concernés et les démanteler. C'est le cas, par exemple, pour la cybercriminalité, car seul un petit nombre de pays de la région sont dotés de politiques nationales ou de cadres juridiques et réglementaires en matière de cybersécurité, ou d'équipes d'intervention informatique d'urgence, ainsi que pour le trafic de déchets, y compris de déchets dangereux, l'une des nombreuses formes de criminalité qui portent atteinte à l'environnement en Afrique de l'Ouest et du Centre.

³ En Afrique de l'Ouest, la circulation régulière est facilitée par le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Comme indiqué dans un [rapport de 2021 de l'Observatoire sur le trafic illicite de personnes migrantes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime \(ONUDDC\)](#), « il est donc fait appel aux passeurs de personnes migrantes et aux intermédiaires dans la sous-région lorsque la personne qui voyage n'a pas de documents de voyage en règle, qu'elle entre par un point de passage frontalier informel, que l'État membre concerné n'applique pas les protocoles sur la liberté de circulation ou qu'il existe des problèmes de sécurité » (Observatoire de l'ONUDDC sur le trafic illicite de personnes migrantes, « Key findings on the characteristics of migrant smuggling in West Africa, North Africa and the Central Mediterranean » (2021), p. 1).

⁴ Sur ce sujet, et pour une analyse approfondie des marchés de la drogue, notamment de ceux qui concernent la région, voir le [Rapport mondial sur les drogues 2021](#) (publication des Nations Unies, 2021).

⁵ Curtis Bell, *Piracy in the Gulf of Guinea: A Cost Analysis for Coastal States*, rapport de Stable Seas (décembre 2021).

⁶ Voir [Global Study on Firearms Trafficking 2020](#) (publication des Nations Unies, 2020).

⁷ Voir, par exemple, la [résolution 2220 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

II. Marchés, facilitateurs et acteurs

L'Afrique de l'Ouest et du Centre est une région de transit et de destination pour de nombreuses marchandises illicites et offre également un terrain propice à la fourniture de services illicites par les groupes criminels organisés. Ces marchés illicites résultent d'une association complexe de facteurs endogènes et exogènes, parmi lesquels les forces sociales, géopolitiques et économiques mentionnées dans la section I ci-dessus. Une analyse des différents marchés de la criminalité organisée et des diverses activités qu'elle englobe permet de dégager plusieurs tendances générales concernant ses principaux marchés, facilitateurs et acteurs.

A. Dynamiques des marchés et réseaux

La faiblesse de la gouvernance, les vulnérabilités sociales et politiques, les conflits et les conséquences du changement climatique, associés à l'importance géostratégique de la région, à ses ressources naturelles abondantes et à sa croissance économique et démographique, rendent l'Afrique de l'Ouest et du Centre particulièrement vulnérable face à la criminalité organisée. L'érosion des capacités de redistribution des États et la fracture socioéconomique qui en découle en font également un terrain propice aux activités illicites. Ces dynamiques n'ont pas échappé aux groupes criminels organisés, toujours prompts à exploiter les failles pour maximiser leurs profits. Les recherches montrent que ces groupes sont principalement actifs aux niveaux national ou régional, bien qu'ils entretiennent des liens stratégiques internationaux, notamment avec des réseaux basés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine. Selon certaines sources, des groupes criminels établis en dehors de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dépendent de plus en plus de partenariats avec des groupes associés opérant dans la région pour mener des activités illicites⁸.

⁸ Voir, par exemple, « Évaluation stratégique de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique centrale », un rapport d'analyse de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) établi dans le cadre du projet ENACT (Renforcer la réponse de l'Afrique à la criminalité transnationale organisée) (septembre 2018).

B. La corruption, un facilitateur persistant

Des enquêtes récentes montrent que la grande majorité des personnes vivant en Afrique estiment que la corruption institutionnelle s'aggrave, et considèrent la corruption de la police comme le problème le plus grave⁹. La corruption reste l'un des plus grands défis à relever pour les États d'Afrique de l'Ouest et du Centre, l'enjeu étant l'intégrité de ces États et la confiance publique dans les gouvernements. Elle sape et fausse les politiques publiques, entraînant une mauvaise affectation des ressources et des défaillances de marché, et constitue un important facilitateur des activités des groupes criminels organisés.

C. Flux financiers illicites

Compte tenu de leur nature multidimensionnelle et transnationale, les nombreuses ressources nationales acquises illicitement et acheminées hors des États représentent un frein au développement dans toute l'Afrique de l'Ouest et du Centre¹⁰. Bien que les flux financiers illicites restent un obstacle majeur au développement durable et à la croissance économique inclusive dans la région, le manque de données pertinentes ne permet pas de se faire une idée précise de leur volume ni des politiques nécessaires pour les endiguer. En raison de la nature informelle des économies régionales, un grand nombre d'opérations financières échappent au contrôle des institutions, et le blanchiment d'argent continue de jouer un rôle important pour les activités des groupes criminels organisés. Le faible niveau d'inclusion financière et l'accès limité au système bancaire formel contribuent également à créer un environnement dans lequel les économies criminelles peuvent prospérer, la plupart des opérations économiques se faisant en espèces, ou via le réseau parabancaire « hawala » pour les opérations à longue distance ou transfrontalières¹¹. En outre, bien que les pays de la région se soient efforcés de se doter de cadres plus robustes en matière de détection, de saisie, de confiscation et de gestion du produit des activités criminelles, il reste difficile de mettre en pratique les mesures prises, souvent par manque de moyens.

D. Liens entre la criminalité organisée et les acteurs non étatiques violents

La sécurité et le développement de l'Afrique sont menacés par les conflits locaux et sous-régionaux qu'alimente la prolifération des armes à feu et des munitions dans la région, en particulier au Sahel, à la suite de l'effondrement du régime de Kadhafi en Libye et de l'apparition de multiples groupes extrémistes violents, tels que Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad et Al-Qaida au Maghreb islamique au Sahel.

⁹ Voir Christiaan Keulder, « Africans see growing corruption, poor government response, but fear retaliation if they speak out », *Afrobarometer*, livraison n° 488, 10 novembre 2021. Selon une enquête menée dans 34 États africains entre juillet 2019 et juillet 2021, près de 60 % des personnes vivant en Afrique estimaient que la corruption avait augmenté dans leur pays comparativement à l'année précédente, 40 % d'entre elles indiquant même qu'elle avait considérablement augmenté. En outre, la majorité des personnes interrogées percevaient une aggravation de la corruption dans leur pays, à l'exception notable du Bénin et de la République Unie de Tanzanie, où respectivement 70 % et 77 % des personnes interrogées estimaient qu'elle avait diminué par rapport à l'année précédente.

¹⁰ L'Union africaine insiste de plus en plus sur l'importance de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites. Voir, par exemple, les travaux du *Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption* (disponibles à l'adresse <https://anticorruption.au.int/fr>).

¹¹ Organisation de coopération et de développement économiques, *Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest* (Paris, 2021). Le terme « hawala » désigne un mécanisme de transfert d'argent fonctionnant en système fermé avec des couloirs liés à la famille ou à une tribu ou ethnie particulière. Voir, par exemple, Groupe d'action financière, *The Role of Hawala and Other Similar Service Providers in Money Laundering and Terrorist Financing* (octobre 2013).

Panorama de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et du Centre



Trafic de drogues. Le trafic de cocaïne reste un défi majeur pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, tandis que d'autres marchés de la drogue y font également peser une menace croissante. Par exemple, la région est devenue une plaque tournante de la fabrication de méthamphétamine, principalement destinée aux marchés de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.



Cybercriminalité. Les groupes criminels organisés recourent de plus à Internet pour réaliser des profits. La fraude et l'extorsion en ligne augmentent dans la région.



Trafic d'armes. La violence qui touche la région est inextricablement liée à la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui sont largement disponibles, en raison notamment des nombreux conflits régionaux. Les groupes terroristes et les groupes armés violents alimentent la demande d'armes illicites.



Trafic de produits médicaux falsifiés. L'Afrique est le continent le plus touché par la falsification de médicaments et d'autres produits médicaux, qui peut mettre en danger la santé, prolonger les maladies, tuer, favoriser la résistance aux antimicrobiens et la propagation d'infections résistantes aux médicaments, et saper la confiance dans les systèmes de santé, tout en étant une source de revenus importante pour les groupes criminels organisés.



Piraterie et criminalité maritime. Le golfe de Guinée reste l'une des voies navigables les plus dangereuses au monde, le nombre d'enlèvements de gens de mer contre rançon y étant plus élevé que dans n'importe quelle autre zone de la planète.



Section de la cartographie de l'ONU

Note : Les frontières indiquées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies. La frontière entre la République du Soudan du Sud et la République du Soudan n'a pas encore été définitivement arrêtée.



Crimes portant atteinte à l'environnement. L'Afrique de l'Ouest et du Centre est l'une des régions les plus touchées par les crimes qui portent atteinte à l'environnement. Le trafic d'espèces sauvages, y compris le trafic des cornes de rhinocéros, de défenses d'éléphants et de pangolins, les crimes commis dans le secteur de la pêche, le trafic des déchets, l'extraction illégale et le trafic de métaux et de minéraux causent des dommages colossaux à la santé, au bien-être, au développement, à la sûreté et à la sécurité de la région et de sa population, ainsi qu'à la biodiversité de notre planète.



Traite des personnes et trafic illicite de personnes migrantes. La traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes constituent une grave menace pour la sécurité et le développement des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre et pour leur population. La région est un lieu d'origine, de transit et de destination des victimes de ces deux formes de criminalité, qui représentent chacune une source de profit importante pour les groupes criminels organisés impliqués.

Note : Les résultats et l'analyse présentés dans la figure sont basés sur des publications de l'ONUDC, dont le rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde et en particulier le trafic d'espèces protégées (*World Wildlife Crime Report: Trafficking in Protected Species*), le *Rapport mondial sur les drogues 2021* et l'étude mondiale sur le trafic d'armes à feu 2020 (*Global Study on Firearms Trafficking 2020*).

Les informations disponibles montrent qu'il existe des liens multiples au niveau régional entre la criminalité organisée et les groupes armés non étatiques, y compris ceux qui se livrent à des activités terroristes. Par exemple, dans toute la région, y compris au Sahel, ces groupes se financent à l'aide d'activités criminelles organisées, dont le trafic de drogues, les enlèvements contre rançon, le contrôle de sites miniers illégaux et l'extorsion d'or par taxation illégale¹².

¹² Voir, par exemple, INTERPOL et ENACT, *L'exploitation aurifère illégale en Afrique centrale*, rapport technique (mai 2021) ; Groupe d'action financière et Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, « [Terrorist financing in West Africa](#) » (octobre 2013) ; et [rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel \(S/2021/1091\)](#).

III. Préjudice et effets

A. Mise à mal de la stabilité régionale

Malgré les efforts déployés aux niveaux national, régional et international, la situation en matière de sécurité reste complexe en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les acteurs non étatiques violents, notamment ceux qui mènent des activités terroristes, et les groupes criminels organisés continuent d'étendre leurs activités, en particulier dans les régions déjà touchées par la violence et l'instabilité, comme le Sahel, le bassin du lac Tchad et le golfe de Guinée. Les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, y compris l'utilisation de tactiques relevant de la criminalité organisée et la conduite d'activités criminelles par des groupes terroristes, représentent une menace considérable pour la sécurité et le développement de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

B. Une menace pour la gouvernance et la prospérité

La criminalité organisée, qui exploite les situations d'instabilité, de violence et de pauvreté et en tire profit, menace clairement la gouvernance régionale ainsi que la prospérité de la région et de sa population. La faiblesse de l'état de droit et des systèmes de justice pénale, en particulier dans les pays en proie à des conflits, nuit gravement à la gouvernance et au principe de responsabilité. La corruption et le blanchiment d'argent, qui font partie intégrante des modes opératoires des groupes criminels organisés et jouent un rôle important à l'appui de leurs activités, minent les institutions, sapent la confiance publique et contrarient les aspirations économiques de millions de personnes, tandis que les marchés criminels réduisent les possibilités économiques et les revenus licites. Le manque de perspectives et le sentiment de frustration poussent davantage de jeunes vers la criminalité organisée, les rendant plus réceptifs aux discours des groupes criminels et terroristes. Les femmes et les jeunes sont parmi les premières victimes des menaces à la sécurité qui touchent la région, et l'absence de systèmes de protection pour les personnes qui en ont le plus besoin accentue la défiance de la population envers les secteurs de la sécurité et de la justice.

C. Épuisement des ressources naturelles et de la biodiversité

La richesse de l'Afrique de l'Ouest et du Centre en matière de ressources naturelles, notamment l'extraordinaire diversité de la flore et de la faune et l'abondance de métaux et de minéraux, n'a pas échappé à l'attention des groupes criminels organisés, qui se

livrent depuis longtemps au trafic d'espèces sauvages, à des infractions dans le secteur de la pêche, à la déforestation illégale et au trafic de bois d'œuvre, à l'extraction illégale et au trafic de métaux et de minéraux, pour ne fournir que quelques exemples. Ces activités ont non seulement des conséquences durables, voire irréversibles, sur les ressources et les écosystèmes de la région, mais elles limitent également les possibilités de création de revenus (par exemple, grâce au tourisme et à l'utilisation durable des ressources), sont sources d'insécurité et d'instabilité, et peuvent compromettre la santé publique. La protection de la biodiversité et des ressources naturelles contre les effets de la criminalité organisée constitue une étape essentielle dans la promotion de la durabilité économique, sociale et environnementale.

D. Une menace à la jouissance universelle des droits humains

La criminalité organisée a des effets dévastateurs sur la santé et le bien-être des populations d'Afrique de l'Ouest et du Centre et peut nuire à la jouissance des droits humains. Du fait de l'expansion du marché des drogues illicites, nombre d'individus de la région, en particulier les jeunes désœuvrés et les personnes vivant dans des zones qui s'urbanisent rapidement, courent un risque accru de développer des troubles liés à l'usage de drogues et des problèmes de santé connexes, comme le VIH/sida, la tuberculose et l'hépatite C. Cette tendance inquiétante est exacerbée par l'accès limité ou inexistant aux soins de santé, qui concerne des millions de personnes en Afrique, et par la nécessité d'importer la majorité des médicaments et des produits médicaux, ce qui accroît la corruption et incite les groupes criminels organisés à prendre pour cible ce type de produits et les systèmes de santé¹³.

La criminalité organisée exploite aussi les vulnérabilités dans le cadre de ses principales activités dans un sens plus large. Par exemple, les jeunes, en particulier ceux issus de milieux socialement et économiquement défavorisés, sont des cibles de recrutement privilégiées. En outre, les groupes criminels organisés sont, dans la grande majorité des cas, responsables de la violence, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que de l'exploitation des femmes, des garçons et des filles, ou impliqués dans la commission de ces actes¹⁴. Par ailleurs, la région et sa population subissent depuis longtemps les conséquences des crimes qui portent atteinte à l'environnement, comme le déversement de déchets (y compris de déchets dangereux), qui engendrent des catastrophes écologiques colossales, portent gravement atteinte à la santé et aux ressources terrestres et marines, et mettent en péril les moyens de subsistance de communautés entières.

¹³ Organisation mondiale de la Santé, *Les soins de santé primaires sur la voie de la couverture sanitaire universelle : Rapport mondial de suivi 2019 – Résumé d'orientation* (Genève, 2019) ; et la base de données statistiques de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, disponible à l'adresse <https://unctadstat.unctad.org/FR/>.

¹⁴ Voir, par exemple, le *Rapport mondial sur la traite des personnes 2020 de l'ONU*, qui indique qu'en Afrique de l'Ouest les garçons, les filles et les femmes sont les principales victimes de la traite, et que la majorité des victimes sont destinées au travail forcé. Voir également la note de plaidoyer intitulée « Protéger les enfants des violations graves en Afrique de l'Ouest et du Centre », publiée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en novembre 2021, qui souligne que, depuis 2016, l'Afrique de l'Ouest et du Centre est la région du monde qui compte le plus grand nombre de cas vérifiés d'enfants victimes de violences sexuelles ainsi que d'enfants recrutés et exploités par des groupes armés non étatiques.

IV. Aperçu des mesures de lutte contre la criminalité organisée : stratégies, politiques et institutions

Les mesures de lutte contre la criminalité organisée en vigueur dans la région se répartissent en plusieurs grandes catégories d'activités, décrites ci-dessous.

A. Approches globales de la criminalité organisée

Des institutions fortes, transparentes et responsables, notamment en matière de détection et de répression et de justice, sont des éléments essentiels de la bonne gouvernance et du progrès socioéconomique. De plus, la création de perspectives économiques, l'amélioration de l'intégration sociale et la lutte contre la marginalisation font subir des pertes importantes à la criminalité organisée et aux économies criminelles, renforçant ainsi l'état de droit. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ont tous deux inscrit les dimensions de sécurité et de développement dans leurs objectifs et reconnaissent leur interdépendance dans la lutte contre la criminalité organisée¹⁵. De même, la CEDEAO s'emploie actuellement à renforcer son cadre juridique contre la criminalité transnationale organisée en envisageant ce phénomène comme un défi majeur à la fois à la sécurité et au développement¹⁶.

Au niveau national, des stratégies globales de lutte contre la criminalité organisée peuvent fournir un cadre solide pour favoriser ces mesures intégrées, la conduite d'une action efficace contre les groupes criminels organisés allant de pair avec une forte priorité accordée à la prévention et à la protection des plus vulnérables, grâce au renforcement de la coopération et des partenariats, notamment avec les organisations de la société civile et le secteur privé¹⁷. Dans le cadre de sa Vision stratégique pour l'Afrique 2030, et en s'appuyant sur le Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée et sur le présent document d'orientation régional, l'ONUSC redouble d'efforts pour

¹⁵ Dans ce contexte, les principaux objectifs sont l'objectif de développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces) du Programme 2030 et les aspirations n° 3 (une Afrique de la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et la primauté du droit) et n° 4 (une Afrique en paix et sûre) de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

¹⁶ La CEDEAO élabore actuellement une déclaration politique et une position commune contre la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'un acte additionnel et un plan stratégique contre ce phénomène (2022-2026).

¹⁷ Ces points ont également été soulignés lors de la réunion multipartite de l'ONUSC sur les stratégies de lutte contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et du Centre, tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 9 et 10 mars 2022, au cours de l'élaboration du présent document d'orientation.

promouvoir de tels cadres inclusifs, en vue de soutenir les aspirations de l'Afrique à un avenir plus sûr pour sa population, ses gouvernements et ses institutions.

B. Cadres stratégiques et politiques

En général, les cadres stratégiques et politiques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre restent fragmentés, malgré des avancées dans la conception de mesures cohérentes face au problème de la criminalité organisée. Les stratégies et plans d'action existants ont tendance à se concentrer sur des formes particulières de criminalité organisée ou d'infractions connexes, comme le trafic de drogues, la traite des personnes ou les crimes qui portent atteinte à l'environnement, ou s'attaquent aux facteurs fondamentaux qui favorisent la criminalité organisée, comme le blanchiment d'argent et la corruption (une tendance qui, il est vrai, va bien au-delà de la région)¹⁸. De telles approches constituent un mécanisme important pour braquer les projecteurs sur certains dangers et effets néfastes et les traiter de manière globale, mais risquent peut-être aussi de ne pas saisir les facteurs transversaux qui concernent ou sous-tendent toutes les formes de criminalité organisée, auxquels seule une stratégie globale de lutte contre le phénomène permet de s'attaquer¹⁹.

C. Coopération et initiatives régionales

Le renforcement de la coopération régionale et internationale demeure essentiel pour lutter contre la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et du Centre et au-delà. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant constituent une base solide, notamment grâce à une panoplie de mesures²⁰, pour renforcer cette coopération, y compris au niveau régional, en vue de prévenir la criminalité transnationale organisée et de la combattre par des enquêtes, des poursuites et des décisions de justice. Tous les pays pris en compte dans la présente analyse, à l'exception du Congo, sont parties à la Convention, bien que son application effective au niveau national continue de poser des difficultés dans l'ensemble de la région. Résoudre ces problèmes sera le principal objectif des observations formulées dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant dans les années à venir²¹.

¹⁸ Parmi ces stratégies et plans d'action figurent le Document de politique et stratégie nationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (2018) du Bénin, la Stratégie nationale et le Plan d'action de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique de la République centrafricaine, la Stratégie et le Plan d'action nationaux pour la cybersécurité 2020-2024 de la Gambie, le Plan d'action national sur la traite des personnes 2022-2026 du Nigéria, le Plan directeur national pour le contrôle des drogues 2021-2025 du Nigéria et la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2020-2024 du Sénégal. Toutes les stratégies pertinentes recensées sont disponibles dans la base de données sur les stratégies du portail SHERLOC (Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité) de l'ONUDC (<https://sherloc.unodc.org/>).

¹⁹ L'ONUDC aide les pays à se doter à la fois de stratégies de lutte contre la criminalité organisée et de lutte contre la corruption. Pour ce qui est de la lutte contre la criminalité organisée, le principal outil qu'il a mis au point est le Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée pour l'élaboration de stratégies à fort impact, et il a également publié un guide sur les stratégies de lutte contre la corruption : *Stratégies nationales de lutte contre la corruption : Guide pratique d'élaboration et de mise en œuvre* (Vienne, 2016).

²⁰ Ces mesures sont l'extradition (art. 16), le transfèrement des personnes condamnées (art. 17), l'entraide judiciaire (art. 18), les enquêtes conjointes (art. 19), le transfert des procédures pénales (art. 21) et la coopération entre les services de détection et de répression (art. 27).

²¹ Le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant est un processus d'examen par les pairs qui a été lancé en octobre 2020 par la Conférence des États parties à la Convention dans sa [résolution 10/1](#). Il vise à aider les États parties à la Convention et à ses Protocoles à appliquer effectivement ces instruments, ainsi qu'à recenser et à justifier les besoins particuliers d'assistance technique et à promouvoir la coopération internationale.

Ces derniers temps, des mesures importantes ont été prises pour favoriser le dialogue et la coopération au niveau régional et lutter contre diverses formes de criminalité organisée ; il s'agit notamment des mesures actuellement adoptées au sein de la CEDEAO, qui sont exposées dans le présent document d'orientation, et des efforts déployés dans le contexte plus large de l'Union africaine²². La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui s'est engagée plus récemment que la CEDEAO dans la coopération en matière de sécurité²³, est donc très bien placée pour pousser plus loin l'intégration dans ce domaine, notamment en adoptant un cadre global de lutte contre la criminalité organisée.

D. Difficultés persistantes

La criminalité organisée évolue constamment en fonction des nouvelles possibilités à exploiter, comme celles apparues récemment en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Pour lutter efficacement contre l'omniprésence de ce fléau dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, il est primordial de s'appuyer sur des données solides et sur une compréhension commune de ses moteurs structurels, de la dynamique des marchés criminels et des acteurs impliqués, ainsi que de l'efficacité des réponses apportées par les États pour renforcer leur résilience face à ce phénomène. En ce qui concerne les tendances régionales, des initiatives phares telles que la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT), soutenue par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), ont contribué à mettre en place une vision commune du problème²⁴, et l'ONUSC a aidé les États dans ce domaine en procédant à des évaluations de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée²⁵. Il convient de ne pas relâcher les efforts menés au niveau régional et d'actualiser régulièrement les évaluations ; dans le même temps, il existe très peu d'analyses approfondies au niveau national²⁶. À l'avenir, pour mener ce type d'analyses, il faudrait, dans la mesure du possible, tenir compte des moteurs et des facilitateurs, tels que les vulnérabilités socioéconomiques, qui alimentent la criminalité organisée dans un contexte particulier.

²² Voir, par exemple, le Plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité (2019-2023) de l'Union africaine. Les mécanismes bien établis au sein de la CEDEAO incluent le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, et l'ONUSC a également appuyé la création de plusieurs autres réseaux pertinents, y compris le Réseau interagence de recouvrement des avoirs pour l'Afrique de l'Ouest, le Réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé, la Plateforme de coopération judiciaire pénale des pays du Sahel (Plateforme de coopération judiciaire du Sahel) et le Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest. Parmi les autres initiatives notables, on peut citer la déclaration conjointe de Niamey sur la lutte contre le trafic illicite de personnes migrantes et la traite des personnes, adoptée en mars 2018 par 13 ministres de l'intérieur et des affaires étrangères d'Afrique de l'Ouest et d'Europe, ainsi que par l'Union européenne et d'autres organisations internationales.

²³ La Communauté économique des États de l'Afrique centrale a créé en 1999 le Conseil de paix et de sécurité, son principal mécanisme de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité, alors que la CEDEAO avait commencé ses travaux sur la sécurité sous-régionale en 1978, avec l'adoption de son Protocole de non-agression, suivi en 1981 par le Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense.

²⁴ Voir, par exemple, INTERPOL et ENACT, « *Évaluation stratégique de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique centrale* » ; et ENACT, *Africa Organised Crime Index 2021: Evolution of Crime in a COVID World – A Comparative Analysis of Organised Crime in Africa, 2019-2021* (2021).

²⁵ Les évaluations les plus récentes de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont été publiées en 2011 et 2013, respectivement. L'ONUSC élabore actuellement des évaluations actualisées des menaces pour les pays du Sahel.

²⁶ Une exception notable est l'initiative en cours, menée en partenariat avec l'ONUSC, qui vise à établir une évaluation globale de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée pour le Nigéria.

Dans un monde où les économies criminelles sont profondément enracinées, il est vital pour les États d'Afrique de l'Ouest et du Centre de s'engager dans une coopération inter- et intrarégionale, axée notamment sur le partage de connaissances et de meilleures pratiques, pour être à même de s'attaquer aux problèmes les plus urgents auxquels ils doivent faire face, à savoir la criminalité organisée, le terrorisme et la violence. L'application effective de la Convention contre la criminalité organisée fournit aux États parties des outils essentiels pour renforcer la coopération face à ce phénomène, qui sont complétés par les mécanismes et initiatives régionaux et continentaux dans le cadre de l'Union africaine, de la CEDEAO et de la CEEAC. Bien que des avancées majeures soient en cours en vue du renforcement des cadres applicables et que la coopération transfrontière se soit nettement améliorée ces dernières décennies, le nombre d'affaires portées en justice avec succès contre les groupes criminels organisés les plus dangereux de la région reste faible. Il est primordial de continuer à renforcer la coopération judiciaire, l'échange de renseignements entre les services de détection et de répression et le partage d'informations par des voies formelles et informelles, pour favoriser une action plus efficace de la justice pénale. Une possibilité consisterait à tirer davantage parti des mécanismes sous-régionaux liés à INTERPOL, tels que le Système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest²⁷.

La pleine participation des communautés locales et de la société civile dans son ensemble est souvent le chaînon manquant pour assurer le bon fonctionnement des cadres de lutte contre la criminalité organisée. En vue de combler ce manque, une solution pourrait consister à engager les principaux acteurs et organismes locaux dans l'élaboration des mesures pertinentes, de façon à comprendre les vulnérabilités et à mobiliser un appui en faveur de l'application effective de ces mesures. Dans ce contexte, il est également indispensable d'encourager la participation des femmes, qui occupent une place privilégiée pour être des agentes du changement, mais dont le potentiel reste largement sous-exploité, et de donner aux enfants et aux jeunes les moyens de libérer leur potentiel de transformation. Ces considérations sont essentielles pour formuler des stratégies de lutte contre la criminalité organisée permettant à la fois de s'attaquer à l'exclusion et à la discrimination et de remettre résolument en cause les normes socioculturelles néfastes liées au genre. La participation de toutes les parties prenantes de la société, notamment des femmes et des jeunes, est la pierre angulaire de cadres et de politiques tenant véritablement compte des questions de genre et respectueux des droits humains.

²⁷ L'ONUDC s'efforce d'aider les États dans cette entreprise. Dans le cadre du projet intitulé « Organized crime: West African response to trafficking » (Criminalité organisée : la riposte de l'Afrique de l'Ouest face aux trafics), il facilite la conduite d'opérations conjointes par les cellules de lutte contre la criminalité transnationale ainsi que leur connexion au Système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest et à d'autres systèmes sécurisés de communication entre services de police, comme le système I-24/7 d'INTERPOL.

V. Possibilités : incidences pour la coopération et les stratégies régionales

L'analyse des principales caractéristiques de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et du Centre, et des réponses qui y sont apportées, permet de déterminer comment améliorer la collaboration régionale et les cadres stratégiques nationaux. Dans la présente section, ces possibilités sont classées selon les quatre grands principes du Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité de l'ONUDD. Les possibilités d'amélioration mises en évidence dans cette section ne sont pas exhaustives, mais elles présentent les domaines clefs et les principales mesures recommandées. Elles s'appuient sur les difficultés et les dynamiques recensées dans les sections précédentes du présent document et tiennent compte des contributions apportées par les spécialistes et les parties prenantes de toute la région lors de la réunion multipartite régionale de l'ONUDD.

A. PRÉVENTION

1. S'attaquer aux moteurs et aux filières de recrutement de la criminalité organisée

Des programmes de prévention ciblés menés au plus près des populations, avec la participation active de la société civile et des communautés locales à toutes les étapes dès le début du processus, sont essentiels pour lutter contre les facteurs qui incitent au recrutement dans les groupes criminels organisés. Par exemple, la promotion de programmes en faveur de moyens de subsistance durables, axés sur les jeunes et les femmes, est susceptible d'entraîner une réduction de la production et du trafic de drogues au niveau local. Ces initiatives pourraient comporter une redéfinition de la présence de l'État et le rétablissement ou le renforcement de certaines de ses fonctions clefs, de manière à englober la fourniture de services sociaux essentiels, la mise en place de programmes scolaires complets couvrant les questions de prévention de la criminalité et de justice pénale, et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité grâce à des services de détection et de répression responsables ainsi qu'à des mécanismes de contrôle efficaces, notamment dans le cadre du système judiciaire. Ces évolutions nécessiteront probablement des interventions sur mesure tenant compte de la diversité des cultures et des traditions (par exemple, celles des peuples nomades) dans les zones frontalières, où l'autorité de l'État est

souvent plus fragile, ainsi que des besoins des personnes vivant dans des environnements urbains informels, y compris les personnes réfugiées ou déplacées.

2. Assurer l'application effective de politiques fondées sur des données factuelles

Cet élément est essentiel pour renforcer l'intégrité et la transparence des institutions publiques, tant au niveau local que national. Les milieux universitaires, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales et régionales sont des partenaires clés pour élaborer des approches fondées sur des données factuelles et faciliter l'échange et la mise en œuvre de bonnes pratiques, ce qui est primordial pour faire face à certaines des menaces les plus pressantes qui pèsent actuellement sur les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, telles que le trafic de drogues et de produits médicaux falsifiés, la criminalité maritime, la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes, ainsi que les crimes qui portent atteinte à l'environnement. Il convient également de renforcer les capacités nationales en matière de recherche, afin d'orienter l'élaboration de politiques et de programmes visant à lutter contre la corruption et la cybercriminalité et à intégrer les questions de genre. La création d'un observatoire de la criminalité en Afrique de l'Ouest et du Centre, qui devrait idéalement s'inscrire dans la continuité d'initiatives existantes, pourrait jouer un rôle prépondérant dans la production de données fiables et d'analyses fondées sur des données factuelles destinées à orienter les politiques et les mesures²⁸.

3. Proposer des alternatives à l'entrée ou au retour dans la criminalité organisée, notamment grâce à la réadaptation et à la réinsertion des auteurs d'infraction

Par exemple, des ressources spécifiques devraient être consacrées au soutien psychosocial et à la formation professionnelle dans les centres de détention, l'objectif étant de fournir aux délinquantes et aux délinquants les compétences nécessaires pour jouer un rôle utile dans leur communauté après leur remise en liberté. Des enseignements pourraient être tirés des programmes de lutte contre l'extrémisme violent et des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui ont été menés dans la région avec des objectifs similaires. Ces initiatives devraient revêtir un caractère multisectoriel et multiniveau, faire intervenir les communautés et les chefs religieux, le cas échéant, et inclure des mesures adaptées aux enfants et aux jeunes recrutés et exploités par les groupes criminels organisés.

4. Mieux comprendre les vulnérabilités financières et renforcer les moyens de bloquer les tentatives d'infiltration de l'économie licite

Afin de prévenir le détournement des ressources de l'économie licite et l'influence néfaste du blanchiment d'argent, les États devraient envoyer un signal clair en favorisant la transparence et en améliorant la gestion des finances publiques au niveau local. Une meilleure connaissance du volume des flux illicites, des secteurs particulièrement exposés

²⁸ Le Centre d'excellence de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, créé à Abidjan en 2022, pourrait être le support d'une telle initiative. Il sert actuellement de pôle régional pour le renforcement de l'application de la Convention contre la criminalité organisée, notamment en donnant suite aux observations formulées dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application. Il joue également le rôle de plateforme régionale pour l'assistance technique et la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

à la criminalité financière et des méthodes employées par les groupes criminels organisés pour réinvestir le produit de leurs infractions, est nécessaire en vue de mettre en place des mesures adaptées à ces problèmes. Celles-ci devront très probablement tenir compte du fait que les économies de la région reposent sur les espèces. En outre, les États devraient envisager de créer des mécanismes sûrs pour signaler les actes de corruption au niveau local, ainsi que de promouvoir, protéger et soutenir le journalisme d’investigation.

B. POURSUITES

1. Appliquer et exploiter pleinement les traités internationaux et régionaux

Comme il est ressorti de la réunion multipartite de l’ONUDDC, les traités internationaux pertinents, tels que la Convention contre la criminalité organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que les instruments régionaux et sous-régionaux²⁹, sont essentiels pour lutter plus efficacement contre la criminalité transnationale organisée. Tous les pays d’Afrique de l’Ouest et du Centre sont parties à la Convention contre la corruption, et il est recommandé que le Congo envisage de devenir partie à la Convention contre la criminalité organisée, afin que ces deux instruments puissent servir de base juridique à la coopération entre tous les pays de la région. Néanmoins, en raison de difficultés persistantes dans la mise en œuvre effective, au niveau national, des engagements internationaux et régionaux, le potentiel de ces instruments n’est pas pleinement exploité. La participation effective des États d’Afrique de l’Ouest et du Centre aux Mécanismes d’examen de l’application de la Convention contre la criminalité organisée et de la Convention contre la corruption (le premier mécanisme étant en phase de rodage, le second bien avancé) et la prise en compte par ces États des observations et recommandations pertinentes seront indispensables pour venir à bout de ces difficultés et renforcer les cadres et les mesures visant à lutter plus efficacement contre la criminalité organisée.

2. Recouvrer le produit de la criminalité organisée

La criminalité organisée étant principalement motivée par le gain financier, il est essentiel de renforcer les capacités d’enquête financière et les capacités opérationnelles, y compris celles dont disposent les cellules de renseignement financier pour lutter contre l’économie informelle, en vue de faire aboutir davantage d’enquêtes et de poursuites visant des groupes criminels organisés. Il est nécessaire d’établir, s’il n’en existe pas déjà, des cadres et des mesures propres à faciliter le recouvrement d’avoirs, y compris la détection, la localisation, le gel, la saisie et la confiscation rapides des avoirs, ainsi que la gestion et la disposition efficaces des avoirs confisqués, ce qui pourrait consister, par exemple, à les réutiliser à des fins publiques ou sociales.

²⁹ On peut citer la [Convention de l’Union africaine sur la coopération transfrontalière \(Convention de Niamey\)](#), la [Convention relative à l’entraide judiciaire en matière pénale de la CEDEAO](#) et la [Convention d’extradition de la CEDEAO](#). Il existe également un certain nombre d’instruments continentaux et régionaux pertinents pour lutter contre les activités liées à la criminalité organisée, tels que la [Convention de l’Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel](#), qui reste ouverte à ratification. Les États Membres de l’Organisation des Nations Unies élaborent actuellement une convention internationale générale sur la lutte contre l’utilisation des technologies de l’information et des communications à des fins criminelles, qui vise à renforcer la riposte et la coordination au niveau international.

3. Renforcer les enquêtes et les poursuites stratégiques

La formation et le perfectionnement technique des agentes et agents des services de détection et de répression et du système judiciaire restent des éléments essentiels de toute stratégie efficace de lutte contre la criminalité organisée, en particulier pour mettre pleinement en pratique les outils et mesures prévus par la législation et d'autres cadres pertinents, ainsi que pour renforcer les capacités de détection et d'enquête des services de détection et de répression fondées sur le renseignement, y compris au moyen de techniques d'enquête spéciales. La formation devrait également être axée sur le renforcement des capacités à mener des enquêtes complexes, notamment dans les affaires de cybercriminalité et d'autres affaires liées à l'utilisation des nouveaux marchés et des nouvelles technologies (y compris les cryptomonnaies) à des fins criminelles.

C. PROTECTION

Il faut protéger les victimes et les personnes vulnérables contre la criminalité organisée.

1. Promouvoir la sensibilisation aux risques

Il est nécessaire de mener des campagnes régulières d'information et de sensibilisation du public à l'appui des victimes, des témoins et des personnes qui communiquent des informations, idéalement en partenariat avec les organisations de la société civile, les milieux universitaires, les médias (y compris les médias sociaux) et le secteur privé. Les victimes potentielles de la criminalité organisée gagneraient à comprendre les risques et les préjudices associés à certains comportements. Par exemple, en achetant des médicaments auprès de vendeurs non officiels, on risque de consommer des produits falsifiés fabriqués par des groupes criminels organisés ou faisant l'objet d'un trafic, ce qui non seulement accroît les profits de la criminalité organisée, mais risque également de causer de graves préjudices aux personnes souffrantes ou de ne pas leur fournir les médicaments dont elles ont besoin pour se rétablir. Pour que ces campagnes de sensibilisation soient efficaces, les États doivent veiller à ce que, le cas échéant, les produits et services requis soient disponibles à un coût abordable, afin d'éviter le recours à des produits de substitution illégaux. De même, les mécanismes nationaux d'orientation des victimes et de signalement (par exemple, services d'assistance téléphonique, sites Web et applications) devraient faire l'objet d'une publicité et être mis à la disposition de tous et toutes.

2. Protéger les personnes vulnérables dans les contextes à haut risque

Les États devraient veiller à ce que les victimes, les témoins et les personnes qui communiquent des informations bénéficient d'une protection et d'une assistance, notamment pendant les enquêtes, les poursuites et les jugements concernant des affaires de criminalité organisée. À cette fin, les États qui n'ont pas encore mis en place de programmes de protection des témoins devraient envisager de le faire. Étant donné que relativement peu de pays de la région disposent de politiques nationales et de cadres juridiques et réglementaires en matière de cybersécurité, il convient d'accorder une attention particulière aux victimes et aux témoins d'actes de cybercriminalité, s'agissant notamment de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants.

3. Soutenir et indemniser les victimes de la criminalité organisée

Conformément à la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir, les victimes doivent être traitées avec compassion et dans le respect de leur dignité et ont droit à une réparation rapide du préjudice qu'elles ont subi, l'accès au système de justice pénale et à des services d'indemnisation et autres services pertinents (y compris des services sociaux, comme les services de soins de santé physique et mentale) devant les aider à se rétablir. Les approches centrées sur les victimes devraient également donner la priorité à la réintégration et à la réduction de la stigmatisation. Les États devraient envisager de collaborer étroitement avec les organisations de la société civile, entre autres, pour fournir ces services et soutenir les victimes, de façon à compléter et à promouvoir les initiatives existantes.

D. PROMOTION

Le principe de « promotion » reconnaît que toute stratégie de lutte contre la criminalité organisée doit refléter la nature complexe et multiforme du problème. Fondamentalement, cela suppose d'encourager la coopération et les partenariats entre tous les secteurs, en vue de mobiliser l'ensemble de la société.

1. Mobiliser les acteurs de la société civile, du secteur privé, des médias, des milieux universitaires et de la recherche

La mobilisation des acteurs de la société civile, du secteur privé, des médias, des milieux universitaires et de la recherche est indispensable pour combattre plus efficacement la criminalité organisée. Le pouvoir des organisations de la société civile, notamment de celles qui opèrent au plus près des communautés ou qui sont dirigées par des femmes ou des jeunes, pourrait être mis à profit pour mener des interventions socioéconomiques afin de relever des défis tels que l'insécurité maritime, la consommation de drogues et la vulnérabilité face à la traite des personnes, assurer la protection des espèces sauvages et des forêts, garantir un soutien efficace aux victimes et assurer la réadaptation et la réinsertion des délinquantes et des délinquants. Les partenariats public-privé sont particulièrement utiles pour concevoir des mesures innovantes en matière de lutte contre la cybercriminalité et l'exploitation en ligne, ainsi que pour garantir l'intégrité des produits médicaux. Le resserrement de la coopération avec les institutions financières et la mise à profit des partenariats pour encourager la participation de la société civile restent essentiels afin de prévenir et de combattre la corruption et de repérer les vulnérabilités financières et les opérations suspectes.

2. Garantir des mesures de justice pénale solides au niveau national, associées à une coopération régionale et transfrontière

Pour lutter plus efficacement contre la criminalité transnationale organisée, les États peuvent s'appuyer sur les dispositifs existants pour l'échange d'informations et de renseignements sur la criminalité organisée, y compris ceux prévus par la Convention contre la criminalité organisée, et devraient envisager de créer des services de détection et de répression interinstitutions spécialisés, s'il n'en existe pas déjà, ainsi que des réseaux régionaux regroupant ces services. Le renforcement de la coopération reste primordial

afin d'assurer le recouvrement et la restitution des avoirs obtenus illicitement, de mettre en œuvre des stratégies efficaces de surveillance des frontières et de mener des enquêtes financières complexes, qui s'étendent souvent sur plusieurs pays ou territoires. Des initiatives comme le recours à des agentes et agents ou à des magistrates et magistrats de liaison, ou la création de cellules de lutte contre la criminalité transnationale, d'équipes spéciales aéroportuaires conjointes et d'unités de contrôle portuaire, devraient être maintenues et reproduites, car elles ont donné des résultats encourageants pour ce qui est de démanteler les groupes criminels organisés³⁰.

S'appuyant sur ses connaissances bien établies et sur son engagement opérationnel de longue date dans la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme en Afrique de l'Ouest et du Centre, l'ONUSD continuera d'encourager et de soutenir de telles initiatives, tout en étant résolu à aligner davantage son action sur celle de l'Union africaine, de la CEDEAO et de la CEEAC, entre autres acteurs régionaux, afin d'aider les États à lutter plus efficacement contre la criminalité organisée, à améliorer la gouvernance et la sécurité, et à assurer un développement durable pour l'ensemble des populations d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

³⁰ Des cellules de lutte contre la criminalité transnationale (c'est-à-dire des unités d'élite interinstitutions, formées et équipées pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et pour coordonner leurs activités dans un cadre international) sont déjà en place dans un certain nombre de pays, notamment en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone.



ONU DC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime